

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01294
Numéro SIREN : 830 546 495
Nom ou dénomination : PRESLES HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2019 sous le numéro de dépôt 8132

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 28/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/8132

Déposant :

Nom/dénomination : PRESLES HOLDING

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 830 546 495

N° gestion : 2017 B 01294



SAS PRESLES HOLDING

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



SAS PRESLES HOLDING

4 ROUTE DE LIVERDY

77220 PRESLES EN BRIE

Aux associés,

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PRESLES HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 27 juin 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6 RESPONSABILITES DU (DES) COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 18 juin 2019.

Le commissaire aux comptes



Zakaria TADLAOUI

Membre de la compagnie régionale de Paris
Siret : 803 030 592 00023 - Siège social : 11, rue maison dieu 75014 Paris
Numéro intracommunautaire : FR79803030592
T. 07 82 59 21 51 - Mail : ztadlaoui@exau.fr

4

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/06/2017 au 31/12/2018			Net
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	1 900		1 900	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	500 000	42 752	457 248	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	501 900	42 752	459 148	
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés				
Autres	4 483 623		4 483 623	
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres titres	1 241 543	208 741	1 032 802	
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	442 607		442 607	
<i>Charges constatées d'avance</i>				
TOTAL II	6 167 773	208 741	5 959 032	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
III				
Primes de remboursement des obligations				
IV				
Ecart de conversion actif				
V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 669 673	251 493	6 418 180	

Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/06/2017	
	Au 31/12/2018	
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé) 7 081 894	7 081 894	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
- Légale		
Réserves : - Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-670 554	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	6 411 340	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I (bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour : - Risques		
- Charges		
TOTAL II		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 080	
Dettes : - Fiscales et sociales	2 760	
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	6 840	
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	6 418 180	



COMPTE DE RESULTAT



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes, positioned to the right of the official seal.

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2018			Total
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services				
Chiffre d'affaires net				
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL I				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			85 110	
Impôts, taxes et versements assimilés			348	
Salaires et traitements			18 000	
Charges sociales			7 059	
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux :				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			10	
TOTAL II			110 527	
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-110 527	
Bénéfice attribué ou perte transférée				III
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV
Produits financiers				
Produits financiers de participation			19 077	
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			67 246	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			914	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			87 237	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			251 493	
Intérêts et charges assimilés			282 256	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			533 749	
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-446 512	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-557 038	

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2018	
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	7 081 894	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII	7 081 894	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	113 516	
Sur opérations en capital	7 081 894	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII	7 195 410	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-113 516	
Participations des salariés IX		
Impôts sur les bénéfices X		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	7 169 131	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	7 839 685	
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-670 554	



Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 6 418 180 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -670 554 euros.

L'exercice a une durée de 19 mois, recouvrant la période du 01/06/2017 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements du comité de réglementation comptable.

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.



Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks à rotation lente ou obsolète égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation au cours du jour déduction faite des frais proportionnels de vente, est pratiquée dès lors que la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstruction de leurs fonds de roulement.

Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.



Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/06/2017 au 31/12/2018			Net
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	1 900		1 900	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	500 000	42 752	457 248	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL I	501 900	42 752	459 148	
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés				
Autres	4 483 623		4 483 623	
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres titres	1 241 543	208 741	1 032 802	
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	442 607		442 607	
<i>Charges constatées d'avance</i>				
TOTAL II	6 167 773	208 741	5 959 032	
Frais d'émission d'emprunt à étaler III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecarts de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 669 673	251 493	6 418 180	

PAGNY ASSOCIES GRETZ

CERTIFIÉ CONFORME

Page 3



Bilan Passif

BILAN PASSIF	Du 01/06/2017	
	Au 31/12/2018	
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé) 7 081 894	7 081 894	
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
Réserves :		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) -670 554	-670 554	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	6 411 340	
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL I (bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
TOTAL II		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Auprès des établissements de crédit		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 080	
Dettes :		
- Fiscales et sociales	2 760	
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	6 840	
Ecarts de conversion passif IV		
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)	6 418 180	

COMPTE DE RESULTAT



[Handwritten signature]

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2018			Total
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
- De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL I				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			85 110	
Impôts, taxes et versements assimilés			348	
Salaires et traitements			18 000	
Charges sociales			7 059	
- Amortissements sur immobilisations				
- Dépréciations sur immobilisations				
Dotations aux : - Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			10	
TOTAL II			110 527	
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-110 527	
Bénéfice attribué ou perte transférée				III
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV
Produits financiers				
Produits financiers de participation			19 077	
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			67 246	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			914	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			87 237	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			251 493	
Intérêts et charges assimilés			282 256	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			533 749	
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-446 512	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-557 038	

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2018	
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	7 081 894	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII	7 081 894	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	113 516	
Sur opérations en capital	7 081 894	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII	7 195 410	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-113 516	
Participations des salariés		IX
Impôts sur les bénéfices		X
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	7 169 131	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	7 839 685	
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-670 554	



Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 6 418 180 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -670 554 euros.

L'exercice a une durée de 19 mois, recouvrant la période du 01/06/2017 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements du comité de réglementation comptable.

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.



Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "premier entré premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks à rotation lente ou obsolète égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation au cours du jour déduction faite des frais proportionnels de vente, est pratiquée dès lors que la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstruction de leurs fonds de roulement.

Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.



PRESLES HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 7 081 894 euros
Siège social : 4 route de Liverdy, 77220 PRESLES EN BRIE
830 546 495 RCS MELUN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à -670 554 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -670 554 euros
En totalité au compte « report à nouveau » s'élevant ainsi à - 670 554 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2019

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Alex WU

